

APPEL LANCÉ PAR LE CICR À LA COP27 AFIN QUE L'ACTION POUR LE CLIMAT SOIT RENFORCÉE DANS LES SITUATIONS DE CONFLIT



Le changement climatique et la dégradation de l'environnement menacent la survie de l'humanité. Il est vital que de grands efforts visant à limiter le changement climatique soient déployés d'urgence sur le plan politique, afin d'éviter les conséquences les plus effroyables de cette crise sur les êtres humains et leur environnement. Même si d'ambitieuses mesures d'atténuation sont adoptées, le dérèglement climatique continuera d'avoir de lourdes répercussions sur la vie des gens pendant plusieurs générations. Aussi bien l'intensification de l'adaptation au changement climatique que l'accroissement des financements destinés à soutenir cette action sont donc indispensables pour limiter les répercussions humanitaires du changement climatique¹.

Les pays qui vivent un conflit armé et d'autres violences – dont une large majorité figure sur la liste des pays les moins avancés (PMA) – sont parmi les pays les plus vulnérables face à la crise climatique. Leur capacité à s'adapter à un climat en mutation est très fortement limitée par les effets perturbateurs des guerres sur la société². En principe, leur vulnérabilité très prononcée et les fortes limitations de leurs capacités devraient garantir que la priorité leur soit accordée dans l'action pour le climat. Dans les faits, les pays vivant un conflit sont parmi les plus négligés pour ce qui est de l'action pour le climat et des financements. Il est indispensable de mener une action pour le climat qui soit adaptée à ces lieux pour réduire les besoins humanitaires, protéger les acquis du développement et éviter un effondrement systémique et une situation de fragilité durable.

-
- 1 Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), *Climate Change 2022 : Impacts, Adaptation and Vulnerability*, contribution du Groupe de travail II au sixième rapport d'évaluation du GIEC, Cambridge University Press, Cambridge, 2022. Disponible en anglais à l'adresse suivante : https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg2/downloads/report/IPCC_AR6_WGII_FullReport.pdf.
 - 2 On trouvera un examen approfondi des répercussions des effets conjugués des conflits armés et du changement climatique sur la situation humanitaire dans la publication suivante : CICR, *Quand la pluie devient poussière – Comprendre et atténuer les effets conjugués des conflits armés et de la crise climatique et environnementale sur la vie quotidienne des personnes touchées*, CICR, Genève, 2020.

En prévision de la vingt-septième Conférence des Nations Unies sur le changement climatique, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) exhorte les parties à la Convention-cadre et les organes directeurs de la Conférence des Parties (COP) à prendre trois engagements afin que les personnes vivant dans des situations de conflit ne soient pas laissées de côté.

- Premièrement, reconnaître que les pays traversant un conflit sont particulièrement vulnérables face aux risques climatiques, car leur capacité d'adaptation est limitée.
- Deuxièmement, s'acquitter pleinement des engagements internationaux en faveur du renforcement de l'action pour le climat dans les pays qui sont particulièrement vulnérables au changement climatique, ce qui suppose de renforcer cette action dans les pays qui vivent des conflits et des violences.
- Troisièmement, faire en sorte que l'action menée reçoive un soutien sous la forme d'un financement de l'action pour le climat suffisant, adapté aux objectifs visés et accessible.

1 Considérer que les pays traversant un conflit sont particulièrement vulnérables face aux risques climatiques, car leur capacité d'adaptation est limitée.

La communauté internationale s'est engagée à fournir un soutien aux pays qui sont très vulnérables face aux risques climatiques. La plupart des États qui connaissent un conflit armé et des violences le sont. De fait, la grande majorité des États considérés comme les plus vulnérables et les moins prêts à s'adapter au changement climatique sont en situation de conflit³. Ce n'est pas parce que le changement climatique provoque directement des conflits. Cette réalité est plutôt due au fait que le changement climatique amplifie les besoins humanitaires causés par les conflits qui accroissent la fragilité des institutions, des services essentiels, des infrastructures et des organes de gouvernance. Ces éléments sont d'une importance déterminante pour aider la population à faire face au changement du climat et à s'y adapter. Reconnaître cette vulnérabilité particulière de manière plus explicite permettrait d'accorder une attention accrue à la recherche de solutions qui répondraient durablement aux besoins de ces pays et garantirait la mise en œuvre d'urgence d'une action pour le climat adaptée dans ces lieux.

NOUS EXHORTONS LES PARTIES À LA CONVENTION-CADRE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (CCNUCC) À :

- **Reconnaître la vulnérabilité particulière des pays et des communautés vivant un conflit face aux risques climatiques et la mettre en relief, ceci étant indispensable à la mise en œuvre d'une action pour le climat efficace dans ces situations.**

2 S'acquitter pleinement des engagements internationaux en faveur du renforcement de l'action pour le climat dans les pays qui sont particulièrement vulnérables au changement climatique, ce qui suppose de renforcer cette action dans les pays qui vivent des conflits et des violences.

L'aide apportée aux communautés pour les aider à s'adapter à l'évolution du climat est particulièrement faible dans les lieux touchés par un conflit en raison des difficultés que présente la programmation à long terme dans un tel environnement. Dans la CCNUCC et dans l'Accord de Paris, les États développés sont convenus d'apporter une aide sous forme de financements ou de compétences spécialisées aux pays, y compris nombre de ceux qui sont touchés par les conflits armés et les violences qui sont aussi vulnérables face aux effets des changements climatiques, surtout les

³ L'indice par pays établi par la Notre Dame Global Adaptation Initiative (ND-GAIN) résume la vulnérabilité d'un pays face au changement climatique et à d'autres problèmes mondiaux conjuguée à l'état de préparation de ce pays à améliorer sa résilience : <https://gain.nd.edu/our-work/country-index/>.

PMA, les petits États insulaires en développement et les pays africains⁴. Parallèlement, les objectifs de développement durable sont construits à partir de l'engagement de ne laisser personne pour compte⁵. Remplir pleinement ces engagements exige des méthodes conçues pour toucher et aider les personnes vivant dans des environnements instables, afin qu'elles puissent réagir face à l'évolution du climat et s'y adapter.

NOUS EXHORTONS LES PARTIES À LA CONFÉRENCE À :

- **Transposer à une plus grande échelle les efforts menés pour renforcer l'action pour le climat dans les pays touchés par un conflit, notamment en renforçant la connaissance et la pratique pour préparer la population de ces lieux au changement climatique et améliorer sa résilience face aux pertes et aux dommages liés à ce changement.**
- **Faire en sorte que l'action pour le climat touche non seulement les pays vivant un conflit mais aussi les communautés qui sont les plus vulnérables, même lorsqu'elles se trouvent dans des zones instables et difficiles d'accès. Les activités d'adaptation au changement climatique et de réduction des risques de catastrophe qui sont menées à l'échelon local et s'articulent avec les actions centralisées sont indispensables à cette fin.**
- **Remédier aux divisions structurales et à la compartimentation dans les organisations, car elles empêchent de mener une action pour le climat reposant sur des informations fiables et tenant compte des situations de conflit.**

3 Faire en sorte que l'action pour le climat menée soit soutenue par des financements suffisants, adaptés aux objectifs visés et accessibles.

Le financement de l'action pour le climat présente deux déséquilibres critiques qui limitent gravement la possibilité qu'une action pour le climat efficace soit menée dans les pays fragiles et touchés par un conflit. Premièrement, un profond fossé sépare les financements fournis aux pays stables à revenu moyen de ceux qui sont fournis aux PMA, catégorie de pays dans laquelle les pays souffrant de conflits ou de violences sont surreprésentés. Malgré l'engagement pris dans l'Accord de Paris d'augmenter le soutien aux PMA entre 2016 et 2020, ceux-ci n'ont reçu qu'environ 17 pour cent du montant total du financement du climat correspondant à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), 70 pour cent de l'ensemble du financement climatique étant fourni aux pays à revenu moyen (et seulement 22 pour cent étant affectés aux 57 États définis comme fragiles par l'OCDE)⁶.

Le financement n'est pas réparti à parts égales entre les pays qui constituent le groupe des PMA et les plus fragiles reçoivent généralement le financement le plus bas. A l'intérieur des pays, le financement de l'action pour le climat ne parvient souvent pas aux zones touchées par les conflits,

4 Dans l'Accord de Paris, l'obligation des pays développés d'aider les pays en développement à mener des efforts d'atténuation et d'adaptation est confirmée. La plupart des pays touchés à la fois par le changement climatique et par un conflit armé relèvent des catégories qui sont considérées dans l'Accord de Paris comme susceptibles de recevoir une aide. Voir l'Accord de Paris relevant de la CCNUCC, 12 décembre 2015, à l'adresse suivante : https://unfccc.int/sites/default/files/french_paris_agreement.pdf et l'alinéa 1 de l'article 4 de la CCNUCC, 1992, à l'adresse suivante : https://unfccc.int/sites/default/files/convention_text_with_annexes_french_for_posting.pdf.

5 "Ne laisser personne pour compte" est la promesse centrale et transformatrice du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable qui y sont recensés. Elle représente l'engagement indiscutable de l'ensemble des États Membres de l'ONU d'éliminer la pauvreté sous toutes ses formes, de mettre fin à la discrimination et à l'exclusion, et de réduire les inégalités et les vulnérabilités qui produisent des laissés-pour-compte et minent le potentiel des individus et de l'humanité dans son ensemble (<https://unsdg.un.org/fr/2030-agenda/universal-values/leave-no-one-behind>).

6 OCDE, *Tendances agrégées du financement climatique fourni et mobilisé par les pays développés en 2013-2020*, OCDE, Paris, 2022.

en particulier lorsque ces territoires ne sont pas sous le contrôle de l'État, ce qui signifie que des millions de personnes sont exclues. Cela met en évidence non seulement le fait que les zones touchées par un conflit sont souvent exclues pour atténuer les risques, mais aussi que seule une infime partie du financement international de l'action pour le climat est affectée à l'action locale⁷. En outre, bien que les États se soient engagés dans l'Accord de Paris à parvenir à un meilleur équilibre entre le financement de l'adaptation au changement climatique et le financement de l'action pour le climat et le financement de la réduction des risques liés au changement climatique, le financement de l'adaptation au changement climatique reste très en retrait. Pour remédier aux déficits de financement de la lutte contre le changement climatique, il faut poursuivre sans relâche la révision des critères qui régissent actuellement l'accès à ce financement, ainsi que des méthodes utilisées pour évaluer les risques, et élaborer des méthodes de travail spécialement adaptées aux lieux touchés par un conflit. Dans l'examen des pertes et des dommages, il importe de veiller à ne pas créer par inadvertance de semblables déficits de financement.

NOUS EXHORTONS LES PARTIES À LA CONFÉRENCE À :

- Examiner la manière dont les mécanismes de financement sont régis pour faire en sorte que l'aversion pour le risque n'empêche pas des millions de personnes de recevoir une aide dont elles ont cruellement besoin et envisager de mettre en place des fenêtres de financement spécialisées qui tiendront compte de la possibilité d'une programmation différenciée visant les communautés les plus vulnérables et isolées.**
- Adresser aux mécanismes de financement des orientations sur les politiques et les règlements qui donnent une souplesse suffisante pour rendre possible des activités dans des situations de fragilité et des contextes de conflit.**
- Donner les moyens de fournir des financements à l'adaptation au changement climatique à différentes échelles pour encourager aussi bien les projets de grande envergure que ceux de petite envergure qui visent à répondre à des besoins propres à un contexte. Dans les situations de conflit, permettre les prestations de différents partenaires en simplifiant les processus de réception de fonds et en aidant les intervenants ayant accès aux situations de conflit et autorisés par leur mandat et compétences spécialisées à travailler dans de telles situations à comprendre les possibilités d'accès au financement qui existent.**

⁷ Cao, Y., Alcayna, T., Quevedo, A. et Jarvie, J., *Exploring the Conflict Blind Spots in Climate Adaptation Finance: Synthesis report*, Supporting Pastoralism and Agriculture in Recurrent and Protracted Crises (SPARC), 2021; International Institute for Environment and Development (IIED), *Access to climate finance; workshop report (theme 2)*, Londres, IIED, 2021.

Le changement climatique provoque-t-il des conflits ?

Le changement climatique ne provoque pas directement de conflit armé mais peut indirectement accroître le risque qu'un tel conflit surgisse en accentuant les facteurs qui sont susceptibles, par de complexes interactions, de conduire à un conflit. Parmi ces facteurs, on peut citer l'exclusion sociale, une accumulation de conflits et de doléances, des risques économiques, la dégradation de l'environnement et des tensions provoquées par la gestion des ressources⁸. Dans les environnements pacifiques, comportant des institutions solides qui fournissent une protection sociale, désamorcent les tensions, régulent l'utilisation et la répartition des ressources d'une manière durable et équitable, et permettent un développement sans exclusion, le changement climatique ne provoque pas de conflit armé. De telles institutions sont une condition indispensable de l'adaptation au changement climatique.

Les pays touchés par un conflit ou par d'autres violences, et se trouvant en situation de fragilité sont généralement dépourvus d'organes de gouvernance forts et d'institutions inclusives. Dans ces pays, le changement climatique peut contribuer à envenimer et prolonger le conflit et l'instabilité en affaiblissant encore plus les institutions, les systèmes et les mécanismes de survie de la population. Il peut aussi intensifier la violence intercommunautaire, en particulier dans les communautés où les ressources sont déjà insuffisantes et les autorités n'ont pas toujours les moyens de calmer les tensions.

Rôle du CICR

Le mandat du CICR et le caractère exclusivement humanitaire de sa mission sont issus du droit international, des Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et des résolutions de la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Les risques climatiques nous importent parce qu'ils aggravent considérablement les besoins et la vulnérabilité des communautés avec lesquelles nous travaillons.

Comme le prévoit son [plan d'action pour la mise en œuvre de la Charte sur le climat et l'environnement pour les organisations humanitaires](#), le CICR veut contribuer au renforcement de la résilience des communautés face aux risques par l'intermédiaire de ses activités opérationnelles, ces risques étant associés à la convergence du changement climatique et d'un conflit armé ou d'autres violences, en travaillant en étroite collaboration avec les autres les composantes du [Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge](#), les communautés, les États, les universitaires et le secteur privé. D'ici à 2025, les risques climatiques et environnementaux seront pris en compte dans l'ensemble des programmes. L'action du CICR est associée à son objectif consistant à maximiser la durabilité environnementale de ses activités et à réduire ses émissions de gaz à effet de serre d'au moins 50 pour cent par rapport aux niveaux de 2018, d'ici à 2030. Le CICR continuera aussi d'utiliser son pouvoir d'influence pour mobiliser une action urgente et plus ambitieuse en faveur du climat et de la protection de l'environnement dans les lieux qui connaissent un conflit armé ou des violences, notamment – dans le premier cas – en œuvrant pour le respect des règles et des recommandations découlant du droit international humanitaire relatives à la protection du milieu naturel. Ces mesures pourront restreindre la dégradation de l'environnement et, ainsi, réduire les dommages et les risques auxquels sont exposées les communautés qui vivent un conflit, notamment ceux qui sont associés au changement climatique⁹.

⁸ GIEC, *Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability*, contribution du Groupe de travail II au sixième rapport d'évaluation du GIEC, Cambridge University Press, Cambridge, 2022.

⁹ CICR, *Quand la pluie devient poussière – Comprendre et atténuer les effets conjugués des conflits armés et de la crise climatique et environnementale sur la vie quotidienne des personnes touchées*, CICR, Genève, 2020 ; CICR, *Directives sur la protection de l'environnement naturel en période de conflit armé, accompagnées de commentaires*, CICR, Genève, 2020.